



COMMUNE
DE
SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE
Département de la Charente-Maritime
Arrondissement de Jonzac

Saint-Martial de Vitaterne

Bulletin municipal



DECEMBRE 2021

EDITO

L'année 2021 se termine et nous sommes hélas toujours dans le climat morose de crise sanitaire. Les fêtes de fin d'année vont se dérouler le plus souvent en famille, les festivités populaires ce sera pour le printemps, nous l'espérons tous car cette drôle d'ambiance commence à être difficile à supporter. Il faut quand même positiver, se protéger pour sortir de cette situation.

Je rassure les habitants de St-Martial : l'équipe municipale ne baisse pas les bras, les dossiers sont gérés au mieux dans l'intérêt de la collectivité.

Il y a de nouveaux paramètres à prendre en compte : augmentation des matériaux, pénurie de certains, on avance donc lentement, mais sûrement ! Entre le projet initial et sa finalité, il peut se passer plusieurs années, il faut donc être patient !

La vie associative fait de son mieux. Le Club du Chêne Vert a démontré son dynamisme avec le marché de Noël et ses petites réunions hebdomadaires. Le Comité des fêtes a organisé un beau pique-nique associatif en septembre, suivi d'Octobre rose, journée très réussie, gérée de main de maître par une équipe motivée. Quant à la chasse, elle remplit son rôle de protection contre les nuisibles.

Sachez que nous sommes à votre écoute, n'hésitez pas à venir dialoguer, proposer, communiquer, soyons solidaires !

Je vous souhaite sincèrement une belle année 2022, et surtout une bonne santé, notre bien le plus précieux !

Joël Chaussereau



de la mairie

☎, 📠, répondeur : 05 46 48 36 72

Mail : mairie.stmartialdevitaterne@wanadoo.fr

Site : www.st-martial-de-vitaterne.fr

(Si vous voulez diffuser ou partager des informations sur le site,
vous pouvez nous les envoyer)



Ouverture de la mairie :

Lundi après-midi ⌚ 13H30 - 17H30

Jeudi ⌚ 9H - 12H

⌚ 13H30 - 17H30

Permanences du maire :

Lundi après-midi ⌚ 14H00 - 17H30

Jeudi après-midi ⌚ 14H00 - 17H30

☞ En raison de contraintes personnelles, professionnelles...il vous est rappelé qu'il peut être convenu d'un rendez-vous en dehors des plages horaires listées ci-dessus.

☞ Si vous souhaitez recevoir les alertes diffusées par la mairie (alertes météo, vague de cambriolages, vigilances, informations...) merci de nous envoyer votre adresse mail*, nous l'ajouterons à notre liste d'envoi.

*Conformément au Règlement Général de Protection des Données, les données collectées ne seront pas diffusées pour d'autres usages et vous pourrez à tout moment demander la suppression de votre adresse mail.

TARIFS LOCATION 2022 DE LA SALLE DES FÊTES

	ADMINISTRÉS	AUTRES USAGERS
SALLE	TARIF ÉTÉ	
Occupations diverses 2H.	32,00 €	
Occupations diverses 1/2 journée	64,00 €	
1 jour	93,00 €	121,00 €
<i>par jour supplémentaire</i>	13,00 €	26,00 €
SALLE	TARIF HIVER	
Occupations diverses 2H.	49,00 €	
Occupations diverses 1/2 journée	97,00 €	
1 jour	147,00 €	177,00 €
<i>par jour supplémentaire</i>	13,00 €	26,00 €
OPTIONS		
Cuisine : 1 jour	50,00 €	
<i>par jour supplémentaire</i>	40,00 €	
Lave-vaisselle : 1 jour	26,00 €	
<i>par jour supplémentaire</i>	13,00 €	

Caution : 400€

CARTES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

Le traitement des demandes de carte d'identité est dématérialisé et seules les mairies équipées de dispositifs de recueil sont, désormais, habilitées à recevoir les dossiers pour les saisir sous forme numérisée.

Les dossiers ne se font donc plus à la mairie de St-Martial mais au Bureau de la Police Municipale de Jonzac.

Sur rendez-vous (05 46 48 54 35) le lundi et le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

le vendredi et le samedi de 8h30 à 12h

CARTES ANTILLES

Carte jeune bleue : Gratuité du lagon, uniquement pendant l'année scolaire pour les enfants de 3 ans à 16 ans

Carte adultes : tarifs préférentiels pour les résidents de la Communauté de Communes, valable 1 an.

5€ l'entrée à l'Espace Détente du lundi au vendredi 10h30-20h, hors week-ends, jours fériés et vacances scolaires.



Pour toute demande de carte, merci de vous présenter en mairie avec une photo par personne et un justificatif de domicile.

URBANISME

Nous vous rappelons que vous devez déposer un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux pour toutes les constructions envisagées : maison, garage, abri de jardin, piscine, murette, modification de façades, etc.

Renseignez-vous en mairie ou sur service-public.fr

CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES DES 8 MAI ET 11 NOVEMBRE

Les habitants de la commune sont invités à participer à ces 2 cérémonies traditionnellement organisées par la municipalité. Il n'y aura plus de distribution papier inutile dans les boîtes aux lettres.

Elles se dérouleront à 11h et seront suivies du verre de l'amitié en fonction des règles de sécurité sanitaire en vigueur à ce moment-là. Se renseigner auprès de la Mairie.

ELAGAGE DES ARBRES DÉBORDANT SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le Maire peut imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies, dès lors que cela porte atteinte à la sûreté et la commodité du passage.

L'exécution d'office de l'élagage des plantations privées riveraines d'une voie, aux frais des propriétaires défaillants, est prévue pour les chemins ruraux ainsi que pour les voies communales.

PERSONNES ISOLÉES

Les personnes âgées, seules, isolées, sont invitées à se faire inscrire sur le registre de la Mairie, afin de pouvoir bénéficier de soutien si besoin et de visites régulières.

FRELONS ASIATIQUES

La destruction des nids de frelons asiatiques est prise en charge financièrement par le SIVOM de Jonzac. Merci de contacter la Mairie pour signaler les nids.



INTERDICTION DE BRULAGE DES DECHETS VERTS

Un arrêté préfectoral de décembre 2020 a apporté des modifications à la réglementation de l'usage du feu en vue de prévenir les incendies de forêts.

L'article 9 indique que **le brûlage à l'air libre** ou à l'aide d'incinérateurs individuels **de déchets** produits par les particuliers, les professionnels et les collectivités locales, **est INTERDIT toute l'année** sur l'ensemble du département.

Les déchets concernés sont : déchets ménagers, déchets verts, déchets verts forestiers, déchets verts agricoles, déchets industriels et artisanaux, plastiques, caoutchouc, bois traités, huiles végétales et minérales, hydrocarbures et dérivés...)

Donc, les déchets issus de la tonte de gazon, de la taille de haies ou d'arbustes, des opérations d'élagage, d'abattage, de débroussaillage, du ramassage des feuilles et aiguilles mortes, ne doivent plus être brûlés et le maire ne peut plus délivrer d'autorisation.

Ces déchets doivent être déposés en déchetterie ou recyclés (compostage).

Les dérogations sont maintenant autorisées uniquement pour les exploitants agricoles ou forestiers et à titre exceptionnel.

Apportez en déchèterie tout ce que vous ne pouvez pas mettre dans les sacs d'ordures ménagères, sacs jaunes ou bornes à verres.

➔ Ferrailles, métaux, cartons pliés, déchets verts, huiles de vidange, huiles de friture, piles, batteries, néons, ampoules, appareils électriques et électroniques, électroménager, bois, gravats, meubles, textiles, déchets toxiques...

Déchèterie d'ARTHENAC (05 46 49 79 90)

Ouverte Lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Déchèterie de GUITINIERES (05 46 48 32 81)

Ouverte du Lundi au Samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Nous faisons encore une fois appel au civisme de tous en vous rappelant de ne pas jeter vos déchets encombrants ou toxiques dans les poubelles jaunes ou noires.

**Les cartons doivent être vidés et pliés avant d'être déposés dans les bacs jaunes.
Les bidons de pétrole, restes de peintures, etc. doivent être emportés en déchetterie.**

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

La nouvelle version du téléservice d'inscription sur les listes électorales est désormais disponible sur le site de service-public.fr depuis le 28 septembre 2021.

Le téléservice d'inscription sur les listes électorales, c'est quoi ?

Le téléservice est l'une des possibilités proposées d'inscription sur les listes électorales pour pouvoir voter. En effet, pour faire valoir son droit de vote, il faut être inscrit sur les listes électorales.

Il existe trois manières différentes pour s'inscrire sur les listes électorales :

- En ligne, grâce au téléservice disponible sur service-public.fr. Vous devrez joindre un justificatif d'identité et un justificatif de domicile numérisés.
- Sur place, en mairie. Vous devrez présenter un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.
- Par courrier adressé à votre mairie. Vous devrez présenter un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription sur les listes électorales.

Vous pouvez vous inscrire jusqu'à fin février 2022 pour pouvoir voter aux élections présidentielles d'avril 2022.

RECENSEMENT MILITAIRE



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. **S'est-il fait recenser ?**
A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant : **le recensement est obligatoire.**

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous inscrire en vue de **permettre votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.
Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 – Créez votre compte sur www.service-public.fr
- 2 – Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 3 – Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 4 – Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « recensement, JDC et service national », ou dans la zone « rechercher » tapez « recensement ».
- 5 – Suivez les instructions.

A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

- J'ai entre 16 et 25 ans
- Je m'inscris en quelques clics
- Je m'informe de A à Z



MON ESPACE PERSONNALISÉ DIRECTEMENT SUR MON SMARTPHONE GRÂCE AU QR CODE.



- 1/ JE TÉLÉCHARGE UNE APPLICATION LECTEUR DE QR CODE SUR MON SMARTPHONE.
- 2/ JE SCANNE CE QR CODE AVEC MA NOUVELLE APPLICATION.
- 3/ JE SUIS SUR LE SITE GRÂCE À MON SMARTPHONE ET JE PROFITE IMMÉDIATEMENT DES SERVICES DU NOUVEAU SITE.

Période un délai de 5 mois entre le recensement et la création du compte.

Tous les emballages se trient

Trions +FORT



À trier dans mon sac jaune et le déposer dans le bac sélectif !



À trier dans mon sac jaune et le déposer dans le bac sélectif !

NOUVEAUTÉS !

JE TRIE TOUTS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE,



Tous les flacons et bouteilles en plastique



Tous les emballages en carton et briques



Tous les papiers



Tous les emballages en métal

NOUVEAUTÉS !

JE TRIE TOUTS LES PETITS EMBALLAGES ACIERS ET ALUS,



tous les blisters de médicament et les tubes en aluminium vides



toutes les bougies chauffe-plat, les boîtes en alu, les coffres et les feuilles d'aluminium froissées (feuilles d'aluminium alimentaire, feuilles d'aluminium type couché, papiers de frappe)



tous les sachets et capsules de café / thé et les poches de compote



tous les bouchons à vis, les collerettes, les opercules et les capsules de bouteilles et de canettes

Les tubes et blisters de médicaments doivent être vidés avant d'être jetés !

LES SACS JAUNES SONT À RETIRER DANS VOTRE MAIRIE OU DANS LES DÉCHÈTERIES DE LA HAUTE-SAINTONGE



TOUTS LES EMBALLAGES NI COMPACTÉS, NI IMBRIQUÉS



SÉPARER LES OPERCULES DES EMBALLAGES



CONSERVER LES BOUCHONS VISSÉS SUR LES BOUTEILLES



PAS BESOIN DE LAVES LES EMBALLAGES, il suffit juste qu'ils soient bien vidés !

WWW.HAUTE-SAINTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/DECHETS





Déploiement des badges d'accès aux déchèteries de la Haute-Saintonge pour les particuliers :

Tout au long de l'année 2021, la Communauté des Communes de la Haute Saintonge a procédé au déploiement des badges d'accès en déchèterie.

Le badge est réservé aux particuliers résidant parmi les 129 communes de la Haute-Saintonge. Si vous n'avez pas encore reçu le courrier vous permettant de demander ce badge, vous pouvez vous adresser :

- Directement aux agents des déchèteries de la Haute-Saintonge
- Par mail : service-om@haute-saintonge.org
- Par téléphone : [05 46 48 78 34](tel:0546487834)
- En ligne via notre formulaire de demande de badge : <http://www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/dechets/decheteries>

Une fois le formulaire de la demande de badge reçu complet (formulaire + justificatif de domicile (facture EDF, eau ou téléphone, ou taxe foncière)), les badges d'accès sont envoyés directement à chaque foyer. Un seul badge est attribué par foyer. Chaque membre du foyer pourra donc l'utiliser.

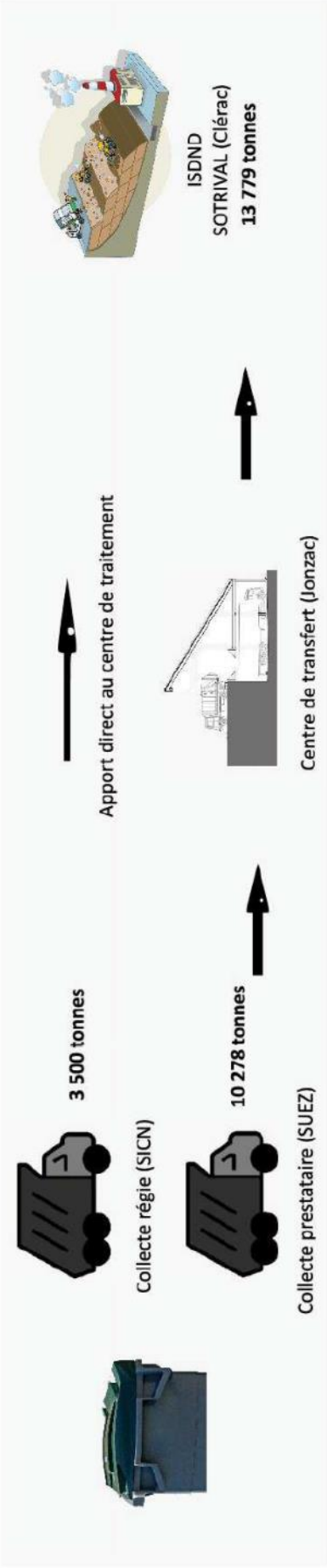
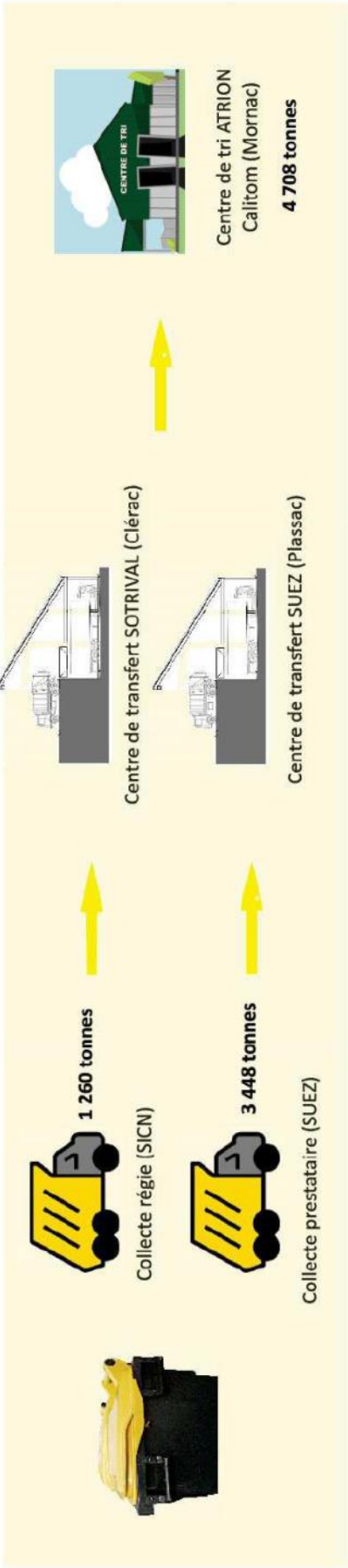
Suite aux nombreuses demandes de badges reçues, le délai pour le recevoir est estimé entre 8 et 12 semaines. La date effective du contrôle de badges sera affichée dans les déchèteries et sera consultable sur le site internet. **En attendant, vous pouvez donc continuer à utiliser les déchèteries.** Dès le badge reçu, nous vous conseillons de prendre l'habitude de le présenter aux agents des sites.

Attention : La présentation du badge est obligatoire sur les déchèteries de St Aigulin et Clérac. Cependant, vous ne serez pas refusés si la demande de badge n'a pas été effectuée ou est en cours. L'agent de déchèterie vous invitera à le faire rapidement et vous laissera déposer vos déchets.

Les usagers des communes limitrophes avec la Charente auront toujours la possibilité de se rendre sur les déchèteries de Baignes et Châteaubernard pour lesquelles la Communauté des Communes a une convention avec CALITOM. Le badge devra être présenté à l'agent sur place.

Pour finir, vous trouverez le nouveau règlement des déchèteries sur notre site internet : <http://www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/dechets/decheteries>

LA COLLECTE EN CHIFFRE SUR L'ANNEE 2020



La gestion des déchets en Haute-Saintonge représente sur l'année 2020 :

54 élus (Commission 2020-2026)



120 agents (Agents de collecte et administratifs SUEZ, SICN, BRANGEON + Agents de déchèteries et administratifs CDCHS)



203 kg/hab d'ordures ménagères résiduelles



69 kg/hab d'emballages et papiers



39 kg/hab de verre



200 kg/hab de déchets apportés en déchèterie

Soit un total de 511 kg/hab

Coût aidé moyen TTC du service par habitant

De 2015 à 2018 : 80 € /hab	2019 : 93 €/hab	2020 : 94 €/hab	Moyenne Nouvelle Aquitaine (milieu Rural) : 97 €/hab
----------------------------	-----------------	-----------------	--

Pour réduire nos déchets COMPOSTONS !

En 2020, chaque habitant de Haute-Saintonge a jeté :

203 kg

dont 44 kg de déchets biodégradables.
Traités, ils coûtent 85 €/tonne TTC et bientôt 137 €/tonne TTC
du à l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

56 kg

de déchets verts en déchèterie
(tontes, feuilles ...)

**Distribution gratuite
de COMPOSTEURS*
en Haute-Saintonge**

*Pour les habitants de Haute-Saintonge
sur présentation d'un justificatif de domicile

Réduisons nos déchets en adoptant un geste simple : le compostage!
Grâce à un composteur domestique, vous pourrez ainsi composter vos
épluchures, restes de repas, déchets verts etc.... et obtenir un engrais
organique pour vos plantations.

La Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge reste à votre
disposition pour toute demande
d'informations sur le compostage
domestique au
05 46 48 78 34

Pour plus d'informations :
Retrouvez la recette du compost
sur notre site internet :
<http://www.haute-saintonge.org>
Rubrique « Cadre de vie ».

CALENDRIER 2022 DES COLLECTES

ST-GERMAIN DE LUSIGNAN ECARTS / ST-MARTIAL DE VITATERNE / LUSSAC / CLAM / REAUX SUR TRÈFLE

ORDURES MENAGERES
à partir de 12h

SACS JAUNES
à partir de 12h

FERIE non collecté

Retrouver toutes les informations sur www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/dechets

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 S 52	1 M	1 M	1 V	1 D 18	1 M	1 V	1 L 31	1 J	1 S	1 M	1 J
2 D	2 M	2 M	2 S	2 L 18	2 J	2 S	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V
3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S
4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D
5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L
6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	6 S	6 M	6 J	6 V	6 D	6 M
7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M
8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J
9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V
10 L	10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S
11 M	11 V	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D
12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L
13 J	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M
14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M
15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J
16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V
17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S	17 L	17 J	17 S
18 M	18 V	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D
19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L
20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M
21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M
22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J
23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V
24 L	24 J	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S
25 M	25 V	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D
26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 V	26 S	26 L
27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M
28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M
29 S		29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J
30 D		30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V
31 L	5	31 J		31 M		31 D	31 M		31 L	44	31 S

Séances du Conseil Municipal

Comptes-rendus sommaires

SÉANCE DU 8 JUILLET

PRÉSENTS : M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard – M. MOULIN Patrice M. ROQUES Jean-Luc - Mme MAROC Isabelle - Mme BROSSARD Isabelle - M. TYNEVEZ Dominique - Mme CARRE Elodie - Mme BERTHELOT Evelyne - M. FAGOT Philippe

ABSENTS EXCUSES : Mme GRAVELLE Pascale (procuration à M. CHAUSSEREAU) - M. GUIET Julien

ABSENTS : M. LINLAUD Vincent - Mme SAÏDANI Taffathe - M. ARNOULD Rudy

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAROC Isabelle

Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 mai 2021 : adopté à l'unanimité.

Convention avec le Syndicat de la Voirie pour missions de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la Rue Auguenaud

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux d'aménagement de la Rue Auguenaud, avec une voie dédiée à la circulation douce, partant du Centre Hospitalier jusqu'à la rue du Puits Castin. La commune a sollicité les services de maîtrise d'œuvre du Syndicat Mixte Départemental de la Voirie des Communes de la Charente-Maritime pour effectuer les études liées à ces travaux.

Le Maire présente les conventions transmises par le Syndicat qui mentionnent :

- La réalisation de l'esquisse : 2 900€ HT
- La maîtrise d'œuvre : 6,72% HT du montant HT des travaux
- Le levé topographique : 845€ HT
- Les études géotechniques : 1 995€ HT
- La géolocalisation des réseaux souterrains existants : 3 375€ HT

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de confier la réalisation des études et les missions de maîtrise d'œuvre au Syndicat Départemental de la Voirie et autorise le Maire à signer les conventions correspondant à ce projet.

Convention avec le Syndicat de la Voirie pour la réalisation du bornage du chemin rural situé entre les VC 2 et 21

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux d'aménagement d'une voie dédiée à la circulation douce, sur le chemin rural longeant le stade et le Centre Hospitalier, entre les voies communales 2 et 21.

La commune a sollicité les services du Syndicat Mixte Départemental de la Voirie des Communes de la Charente-Maritime pour réaliser un bornage du chemin rural, afin de bien définir les limites de propriété.

Le Maire présente la convention transmise par le Syndicat. La rémunération de la mission de bornage du chemin rural s'élève à 1 415€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de confier la réalisation du bornage de ce chemin rural au Syndicat Départemental de la Voirie et autorise le Maire à signer la convention correspondant à ce projet.

Maîtrise d'œuvre projet de travaux de réaménagement et remise aux normes de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réaménagement de la salle des fêtes (isolation thermique, remise aux normes de l'électricité, modification du système de chauffage).

Les travaux sont estimés aux environs de 150 000€. Plusieurs architectes et maîtres d'œuvre ont été contactés et les propositions d'honoraires pour les missions de maîtrise d'œuvre varient entre 13 500€ et 16 500€ HT.

Des précisions sur les propositions existantes doivent être apportées et d'autres architectes vont être contactés.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un contrat avec un maître d'œuvre dans la limite maximale de 20 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de travaux de réaménagement de la salle des fêtes, décide de confier la maîtrise d'œuvre à un professionnel, et autorise le Maire à signer un contrat avec un maître d'œuvre dans la limite maximale de 20 000€ HT, après avoir consulté les adjoints.

Choix bureau de contrôle travaux salle des fêtes

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réaménagement et de remise aux normes de la salle des fêtes, il y a lieu de prévoir l'intervention d'un bureau de contrôle.

Le Maire présente les différents devis qui ont été demandés auprès de plusieurs professionnels.

Après les avoir étudiés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'agence DEKRA Industrial SAS pour :

- le contrat de contrôle technique d'un montant de 3 040€ HT, 3 648€ TTC
- le diagnostic amiante avant travaux d'un montant de 420€ HT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les contrats correspondants.

Vente d'un chemin Rue du Chêne vert

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de M. et Mme SAÏDANI d'acheter le chemin qui donne accès à leur propriété 15 rue du Chêne Vert.

Ce chemin n'est pas numéroté ni borné, il fait partie de la Voie Communale 7, et se situe entre les parcelles AE 15 et AE 16. Les riverains de ce chemin ont un accès de l'autre côté de la parcelle AE 16.

En faisant l'acquisition de ce chemin d'environ 24 m² qui aboutit sur la parcelle AE 46 leur appartenant déjà, M. et Mme Saïdani pourraient clôturer leur propriété.

Ils s'engagent à prendre à leur charge tous les frais de bornage et d'actes notariés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la vente de ce chemin, fixe un prix de vente à l'euro symbolique, décide que tous les frais seront pris en charge par l'acquéreur, et autorise le Maire à signer les actes et documents relatifs à cette vente.

Devis logiciel cimetière

La gestion du cimetière devrait être mise à jour et serait plus simple avec un logiciel contenant toutes les données (levé topographique – numérisation des titres de concessions – photos des emplacements, saisie dans le logiciel).

Devis de Soluris : 4683,90€

Devis O Multimédia : 1320€ HT + option 600€ HT

Il est proposé de se renseigner auprès des communes limitrophes pour savoir ce qu'elles utilisent et de remettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Virement de crédits

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à des demandes particulières des habitants, il est envisagé l'achat de bancs publics.

Cet achat de mobilier urbain n'ayant pas été prévu au budget primitif 2021, il convient de délibérer pour effectuer un virement de crédits.

Par conséquent, le Maire propose le virement de crédits suivant :

- 2184 (mobilier) : + 1 000€
- 2151 (voirie) : - 1 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le virement de crédits proposé.

Convention Présence verte

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Présence Verte a transmis une convention de partenariat téléassistance à la commune.

Cette convention définit l'organisation de l'offre de prestation de service de téléassistance Présence Verte 16-17-33 aux habitants de la commune.

La commune s'engage à promouvoir l'installation de la prestation de téléassistance des personnes Présence Verte pour qui souhaiterait en bénéficier.

Présence verte s'engage à proposer les équipements et assurer le service correspondant à la fourniture de la téléassistance des personnes aux clients, avec un tarif préférentiel sur le droit d'entrée pour le bénéficiaire du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

Questions diverses

Remerciements de l'association des Donneurs de sang pour la subvention.

Le Maire remercie les conseillers de leur présence pour les élections.

Projet de travaux Rue du Maine Forget : un projet de travaux global a été demandé au Département pour la réfection de la départementale, l'évacuation des eaux, bouchage des fossés. Estimation de 161 000€ HT avec 30% à la charge de la commune.

Bernard Bertrand indique qu'il vend sa fourgonnette et sa remorque, ce qui pourrait être utile à la commune, car pour le moment Eric Pezet utilise son véhicule personnel. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Elagage : des branches d'arbres sont gênantes ou dangereuses pour la circulation sur plusieurs endroits de la commune : Rue Clef des champs, Rue pépin II et Monderland.

Il va falloir avertir les propriétaires en leur donnant un délai pour élaguer et si ce n'est pas fait, la commune le fera faire et enverra les factures.

La date du pique-nique communal est fixée au 5 septembre.

Problèmes de stationnement Rue Maingaud. Mme Brossard se plaint de sa murette mouchetée par le passage des véhicules. Il faudrait y mettre du calcaire.

Le maire ne souhaite pas engager de travaux pour le moment puisqu'il faut attendre la réfection totale de la rue.

Il est proposé de mettre une interdiction de stationnement.

Le stationnement pose aussi problème dans l'Impasse du Vigneron car des logements ont été construits pour un véhicule par logement mais quand il y en a plus, il n'y a plus de place.

Il faut voir si un arrêté limitant la circulation aux poids lourds avait été pris pour la Rue du Chêne Vert.

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE

PRÉSENTS : M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard - M. MOULIN Patrice M. ROQUES Jean-Luc - Mme MAROC Isabelle - Mme BROSSARD Isabelle - M. TYNEVEZ Dominique - Mme CARRE Elodie - Mme BERTHELOT Evelyne - M. FAGOT Philippe - Mme GRAVELLE Pascale - M. GUIET Julien - M. ARNOULD Rudy

ABSENTS EXCUSES : M. LINLAUD Vincent - Mme SAÏDANI Taffathe

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAROC Isabelle

Adoption du procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2021 : adopté à l'unanimité.

Convention avec le Département pour les études d'aménagement sur la RD 252 Maine Forget

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux d'aménagement de la Rue du Maine Forget.

Le Département de la Charente-Maritime a transmis un projet de convention pour les études d'aménagement de la traverse du Maine Forget, RD 252 sur une longueur de 350m, afin d'améliorer la sécurité des usagers.

Le coût prévisionnel des travaux est de 155 000€ HT.

Le montant des études est estimé à 5 657€ HT. La commune s'engage à participer à hauteur de 30% du coût HT des études, soit un montant de 1 697,10€ HT.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la réalisation des études et autorise le Maire à signer la convention avec le Département.

Achat d'un véhicule pour la commune

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition de M. Bernard BERTRAND, de vendre un véhicule et une remorque à la commune.

Il s'agit d'un Renault Kangoo d'occasion de 2004 et d'une remorque Lider pour un montant de 2500€.

M. Bernard Bertrand étant intéressé à l'affaire, il quitte la salle et ne participe pas à la délibération. Considérant l'utilité de cette acquisition pour l'agent technique de la commune et l'absence de véhicule jusqu'à présent, **le Conseil Municipal approuve** cet achat et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Cet achat n'ayant pas été prévu au budget primitif 2021, il convient de voter une décision modificative.

Le Conseil Municipal vote la décision modificative suivante :

- Article 2182 : + 2 500€
- Article 020 : - 2 500€

Acquisition d'un logiciel cimetière

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir un logiciel pour la gestion du cimetière.

Un logiciel permet de gérer les emplacements, les concessionnaires, les inhumés, le columbarium, le jardin du souvenir. Les sociétés fournissent un plan complet, prennent des photos des emplacements, scannent les actes de concessions et intègrent tout dans le logiciel.

Après étude des différents devis et recommandations, le Maire propose de retenir le devis de la société O Multimédia.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'achat d'un logiciel de gestion du cimetière auprès de la société O'Multimédia, avec l'option saisie des données dans le logiciel, pour un montant de 1 920€ HT, 2 304€ TTC.

La maintenance annuelle est de 120€ HT.

Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget primitif 2021, il convient de voter une décision modificative pour permettre cet achat.

Le Conseil vote la décision modificative suivante :

- Article 2051 : + 2400€
- Article 020 : - 2400€

Décision modificative au BP 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Trésorier a relevé un oubli lors de la réalisation du Budget Primitif 2021.

En effet, la commune a réglé une participation au Département en 2020 pour les travaux de voirie du chemin piéton sur la RD 252 d'un montant de 19 340€.

Cette participation doit être amortie sur 10 ans et aurait dû être portée sur le budget dès cette année. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'amortissement sur 10 ans de cette participation, et vote la décision modificative suivante pour ajouter le montant de l'amortissement au budget primitif 2021.

Dépenses de fonctionnement	042-6811 : + 1 934€
	023 : - 1 934€
Recettes d'investissement	040-2804132 : + 1 934€
	021 : - 1 934€

Convention avec le Centre de Gestion 17 - Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Depuis le 1^{er} mai 2020, toutes les collectivités et les établissements publics ont l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Afin de permettre aux collectivités et établissements publics affiliés de remplir cette nouvelle obligation, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) propose de gérer ce dispositif de signalement par voie de convention jointe en annexe de la présente délibération.

Ce dispositif comprend :

- Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien,
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements

vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés.

Il concerne l'ensemble des personnels en activité de la collectivité : fonctionnaires, contractuels de droit public ou de droit privé, élèves en stage, apprentis.

Le CDG17 s'engage à assurer cette mission en toute impartialité, neutralité, indépendance, et dans le respect de la réglementation issue du règlement général sur la protection des données (RGPD).

De son côté, la collectivité doit s'engager à informer l'ensemble de ses agents de l'existence de ce dispositif et des modalités pour y avoir accès.

L'adhésion au dispositif de signalement proposé par le CDG17 fait l'objet d'un versement annuel de 35 euros (pour les collectivités et établissements employant moins de 50 agents à la date d'adhésion).

Le Conseil Municipal, DECIDE :

- de conventionner avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

Participation Ecole Sainte-Eustelle

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'école privée Ste-Eustelle à Ozillac a envoyé une demande de participation aux frais de scolarité des enfants domiciliés sur la commune pour l'année 2020/2021. Cet établissement scolaire étant sous contrat d'association avec l'Etat, la participation aux dépenses de fonctionnement revêt un caractère obligatoire pour les communes de résidence des élèves.

Le forfait communal sollicité a été calculé à partir du coût moyen d'un élève externe scolarisé dans l'école publique de la commune d'Ozillac, qui s'élève à 880€.

1 élève étant scolarisé dans cet établissement, le montant de la participation s'élève à 880€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide d'inscrire le montant de la participation au budget primitif 2021, à l'article 6574.

Redevance d'occupation du domaine public

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé d'instituer une redevance d'occupation du domaine public pour la coiffeuse Tanti'Coiffure qui stationne son fourgon sur le parking de la mairie et qui utilise l'électricité.

Ce point ayant été discuté en 2020 mais la décision n'ayant jamais été actée par délibération, le Maire demande au Conseil de procéder au vote, conformément à l'article L2122-21 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public à 2,50€ par jour de présence.

L'arrêté fixant les modalités de paiement de la redevance sera transmis à l'intéressée.

Location salle des mariages

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'une future habitante de la commune de disposer de la salle des mariages une demi-journée par semaine pour y donner des cours d'allemand. La salle étant déjà occupée par des cours d'informatique le mercredi et le jeudi matin, il faudra lui proposer un autre créneau.

Mme Heidrich propose de verser 1€ par élève et par cours à la commune pour la location de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la location de la salle des mariages pour des cours d'allemand à Mme Heidrich. Un contrat de location sera effectué pour préciser les modalités d'utilisation de la salle et de règlement.

Cession du matériel débroussailleuse pour tracteur

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une débroussailleuse pour tracteur tondeuse avait été achetée en 2018, mais que les employés ne s'en sont jamais servi car une formation spécifique était nécessaire et les travaux de nettoyage ont été faits par une entreprise.

Par conséquent, il est souhaitable de revendre ce matériel qui prend de la place dans l'atelier et dont la commune n'a pas l'utilité.

Le Maire fait part de l'acheteur potentiel et du montant fixé pour la vente du bien : SAS de la Seugne 17500 Saint-Médard, pour un montant de 3000€ HT, soit 3600€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la cession de ce matériel à la SAS de la Seugne pour un montant de 3600€ TTC.

Un titre sera émis à l'article 775.

Les écritures d'ordre correspondant à la cession de ce bien inscrit au n° 144 de l'inventaire sont les suivantes :

Dépenses : Article 675 Chap. 042 : 8 880€
Article 192 chap. 040 : 5 280€

Recettes : Article 2188 chap. 040 : 8 880€
Article 7761 chap.042 : 5 280€

Questions diverses

Les conseillers souhaitent fleurir davantage la commune l'an prochain. Il faudra réunir la commission fleurissement.

Le Club de foot de St-Germain de Lusignan demande une subvention. Certains conseillers refusent d'office. Il faudrait savoir combien d'enfants de la

commune sont concernés et que le Club fournisse un bilan financier comme les autres associations. Ensuite il faudra décider si la commune veut contribuer aux activités sportives, car d'autres clubs pourraient demander une subvention.

SCOT : la réunion est repoussée en octobre. Le questionnaire de l'état des lieux de la commune a été renvoyé. M. Abécassis a informé la commune de son projet de lotissement à la place de la vigne sur la parcelle située en zone à urbaniser.

Dossier Arboretum : l'avocat nous a informé de sa présentation à l'audience d'orientation le 20 octobre.

Le défibrillateur situé dans les sanitaires de la salle des fêtes a été volé. La société nous en prête un autre en attendant de le remplacer.

Le conseil suggère de le placer à l'intérieur de la salle des fêtes, il ne serait plus à disposition de tout le monde mais remplirait seulement l'obligation légale d'être à disposition dans un ERP.

Le maître d'œuvre retenu pour l'aménagement de la salle des fêtes est M. Thierry TETARD, Atelier Concept Plans. Le devis a été signé.

Le bureau d'étude DEKRA est intervenu pour réaliser le diagnostic amiante. Il y aura d'autres prélèvements à réaliser avant travaux.

Mme Maroc indique que le pique-nique communal qui a eu lieu le 5 septembre était très réussi, très convivial. Cependant ce pique-nique est censé réunir les associations et l'ACCA n'y a pas participé, ce qui est anormal.

Le Comité des fêtes organise une marche sur la commune le 23 octobre dans le cadre d'octobre rose, qui sera suivie d'un goûter. Les fonds seront versés à la Ligue contre le cancer.

Il est demandé de couper un arbre gênant Rue des Cèdres.

Des arbres sont morts à l'arboretum et sur le terrain près du château d'eau.

Un conseiller fait remarquer que quand on coupe un arbre, on devrait en planter un autre, et qu'il faudrait savoir pourquoi ces arbres meurent.

Un réflecteur a été posé sur le mur du cimetière.

Il faudrait envoyer un courrier au Département pour demander un balisage au milieu de la route (pointillés) rue du Maine Forget, pour mieux guider les véhicules qui ont tendance à rouler au milieu.

M. Roques indique qu'il participera au Salon des Maires d'Angoulême le 16 septembre, et demande l'accord du Conseil pour participer à un autre séminaire à 75€. Le Conseil approuve.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE

PRÉSENTS : M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard – M. ROQUES Jean-Luc - Mme MAROC Isabelle - Mme BROSSARD Isabelle - M. FAGOT Philippe - Mme GRAVELLE Pascale - M. GUIET Julien - M. ARNOULD Rudy - Mme SAÏDANI Taffathe

ABSENTS EXCUSES : Mme BERTHELOT Evelyne - M. TYNEVEZ Dominique (pouvoir à M. CHAUSSEREAU) – Mme CARRE Elodie - M. LINLAUD Vincent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAROC Isabelle

Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2021 : adopté à l'unanimité.

Démission du 2ème adjoint

M. Patrice MOULIN, 2^{ème} adjoint, a envoyé sa démission du Conseil Municipal à la Préfecture. Elle prend effet à compter du 28 octobre 2021.

Fixation du nombre de postes d'adjoints

Le Maire propose de fixer le nombre de postes d'adjoints à 3 au lieu de 4.

M. Jean-Luc Roques accepte de prendre le poste de 2^{ème} adjoint à la place de 3^{ème}.

Mme Isabelle Maroc accepte le poste de 3^{ème} adjoint à la place du 4^{ème}.

M. Rudy Arnoult est intéressé par le poste de 4^{ème} adjoint et se porte candidat.

Il est élu au poste de 4^{ème} adjoint.

Indemnités des adjoints

Les indemnités maximales étaient versées aux 2 premiers adjoints, qui avaient reçu des délégations de fonction.

Il est proposé de répartir ces indemnités entre le 1^{er} et le 2^{ème} adjoint, en fonction des délégations reçues et du temps de présence qu'ils pourront donner.

Le 1^{er} adjoint aura une indemnité supérieure de 150€ à celle du 2^{ème} adjoint.

Taux de 14,56% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le 1^{er} adjoint, et taux de 6,84% pour le 2^{ème} adjoint.

Désignation d'un délégué suppléant au SIVOM de Jonzac

M. Jean-Luc Roques est élu délégué suppléant.

Désignation d'un correspondant défense

M. Jean-Luc Roques est élu second correspondant défense.

M. Rudy Arnoult est désigné 1^{er} correspondant défense.

Commissions communales

Commission voirie – bâtiment : nouveau président de la commission M. Jean-Luc Roques

Convention d'assistance financière du Syndicat de la Voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du contrôle fiscal exercé par la Direction Départementale des finances publiques (DDFIP) sur les exercices comptables 2016 et 2017 du Syndicat Départemental de la Voirie.

Suite à ce contrôle, la décision de la DDFIP a concerné les deux points suivants :

Assujettissement du Syndicat de la Voirie au régime fiscal de la TVA à compter du 1^{er} Janvier 2019

Rectification des exercices 2016 et 2017 du Syndicat de la Voirie, en identifiant de la TVA à l'intérieur du prix de vente des travaux régie et missions d'ingénierie facturés au cours des exercices rectifiés.

En accord avec les services de l'Etat, ces factures rectificatives vont permettre l'allègement financier des conséquences de la rectification de comptabilité pour le Syndicat de la voirie.

La procédure retenue, en concertation avec les finances publiques, impose de mettre les collectivités dans le circuit d'écritures comptables qui ne générera aucune incidence financière à leur égard.

Monsieur le Maire présente la convention d'assistance financière proposée par le Syndicat de la Voirie. Cette convention expose :

Le contexte,

Les pièces concernées par le retour de FCTVA, Les factures initiales et les factures rectificatives,

Les écritures qui seront réalisées par le Syndicat de la Voirie,

Les écritures qui seront à réaliser par la Collectivité et qui lui permettront de recevoir du FCTVA supplémentaire,

Les dernières écritures, après encaissement du FCTVA par la Collectivité qui permettront au Syndicat de la Voirie de recevoir une somme de la Commune de Saint-Martial de Vitaterne, à hauteur de la somme perçue au titre du FCTVA : ceci pour venir compenser, en partie, le montant de la rectification fiscale subie par le Syndicat de la Voirie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance financière du Syndicat de la Voirie.

Décision modificative au budget opérations d'ordre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'éclairage public prévus au budget primitif ont été effectués. Le coût des travaux de l'enfouissement des réseaux Rue Champ de Beau ayant été plus élevé que prévu, et d'autres travaux ayant été réalisés, il manque des crédits au niveau des opérations d'ordre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'inscription des crédits supplémentaires suivants :

Dépenses : art. 21534 ch. 041 : 320€

Recettes : art.13258 ch.041 : 320€

Terrain constructible Rue du Maine

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune possède un terrain constructible au bout de la Rue du Maine.

Il s'agit des parcelles AM 20 – 120 et 121 pour une superficie totale de 629 m².

La commune n'ayant pas l'utilité de ces parcelles, le Maire propose de vendre le terrain en terrain à bâtir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la mise en vente des parcelles AM 20 - 120 et 121 rue du Maine au prix de 50€ le mètre carré.
- autorise le maire à vendre ces terrains à la condition qu'il y ait un engagement de construction de la part de l'acheteur.
- autorise le maire à signer les actes notariés et tous documents nécessaires.

Julien Guiet rappelle qu'il avait parlé de ce terrain au maire car il aurait souhaité y créer une aire gratuite d'accueil des camping-cars : une dizaine d'emplacements. Une commission pourrait se réunir pour en parler.

Emplacement du défibrillateur

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite

au vol du défibrillateur qui se situait dans les sanitaires constamment ouverts de la salle des fêtes, un nouveau matériel a été acheté.

Le défibrillateur est obligatoire dans un établissement recevant du public mais il est fortement conseillé de le mettre à la disposition de tous dans un endroit visible et accessible.

Le Maire demande au Conseil Municipal de valider l'emplacement du nouveau défibrillateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de laisser le défibrillateur dans les sanitaires de la salle des fêtes, mais les sanitaires seront ouverts le matin et fermés le soir par l'employé communal. Ils seront donc fermés le mercredi et le week-end.

Rapports Eau 17

Les rapports sur l'eau et l'assainissement ont été transmis aux conseillers.

M. Jean-Luc Roques résume : l'eau est un peu plus chère que la moyenne nationale. Réseau d'eau vieillissant, il est distribué moins de 8 m³ au kilomètre.

A l'avenir investissements importants à prévoir.

30% de la distribution d'eau potable du département est faite sur prélèvement de la Charente.

Assainissement collectif : réseau plutôt récent, de bonne qualité. Voir avec l'urbanisation future, la commune n'est pas prioritaire pour des extensions de réseaux.

Assainissement non collectif : va s'orienter vers des contrôles plus fréquents, notamment sur les forages privés en zone de captage.

Aucune visibilité sur ce qui est traité par la station d'épuration de Jonzac. Volume venant de S-Martial ?

A la réunion du 18 novembre, il évoquera cette question.

Subvention voyage scolaire

Voyage scolaire organisé par l'école de Jonzac. 7 élèves concernés sur la commune.

Avec 7 voix pour 70€ et 4 voix pour 100€, la subvention sera de 70€ par élève, soit un montant de 490€.

Adhésion de nouvelles communes au SIEMFLA

32 communes de l'AIDELFA des Charentes sont favorables à l'adhésion au sein du SIEMFLA17. En tant qu'adhérente, la commune doit délibérer pour approuver ces nouvelles adhésions. Accord du Conseil.

Arbre de Noël

La date du dimanche 12 décembre est réservée si la solution de l'organisation de l'arbre de Noël est retenue.

En fonction de l'évolution des conditions sanitaires, il faudra de toute façon demander le pass sanitaire.

Le Club du Chêne Vert pourra laisser les décorations du marché de Noël du 5 décembre et prêter son écran pour le film.

Le but est de rassembler les enfants puisqu'il n'y a pas d'école sur la commune, c'est un moment de vie autour d'un goûter et d'un film.

Il faudra refaire le point sur les cadeaux restants.

Elodie fournissait le film, Julien va lui demander.

Des conseillers rappellent que cette manifestation demande un investissement en temps, pour des personnes qui ne viendront pas, c'est décevant quand on voit le résultat.

Repas des aînés

Le Conseil souhaite revenir à la formule du repas et pas celle des paniers garnis.

C'est un repas destiné aux habitants de la commune.

La date retenue est le dimanche 13 mars.

Il faut contacter un traiteur : voir avec Sophie traiteur

L'Auberge du Moulin ne fait pas de prestations en extérieur.

Questions diverses

Panneau Pocket : La Communauté de Communes a adhéré à cette application qui permet de diffuser des informations locales, pour l'ensemble de ses communes. Chaque commune doit juste s'inscrire sur le site et peut ensuite diffuser des informations (dates de réunions, manifestations des associations, vie locale, prévention...). C'est une application à télécharger par chacun sur son téléphone.

11 novembre : cérémonie à 11h – Distribuer l'information dans les boîtes aux lettres lundi après-midi.

DECI : Le Lieutenant Morland et M. Bernardin sont venus en mairie pour faire l'état des lieux sur les points incendie de la commune. Il faudra passer une convention avec M. Boule pour puiser dans ses réserves d'eau si besoin, ce qui pourrait éviter d'installer des bâches incendie.

On recevra un schéma communal de défense incendie qui devra être approuvé par le Conseil.

Dossier avocat pour l'arboretum : affaire évoquée le 5 novembre, délibéré 1 mois après.

Stationnement camping-cars sur le parking de la salle des fêtes : on ne peut pas l'interdire sauf s'ils gênent la circulation. On ne peut que leur conseiller de se stationner ailleurs.

L'adoucisseur de la cuisine de la salle des fêtes a été déclaré hors service ; le service après-vente a été contacté et après plusieurs essais, il fonctionne finalement.

Devis Entreprise Taphanel : travaux de voirie, Rue Champ de Beau, Chez Motard : 3600€ TTC.

A l'avenir demander un autre devis.

Une partie des travaux Chez Motard est réalisée. L'autre est prévue, l'arrêté a été pris par le département.

La demande de pointillés sur la route départementale 252 a été refusée car le département ne fait pas ces travaux, et ne les conseille pas.

Les illuminations de Noël seront posées semaine 47.

La demande d'un devis pour le remplacement des ampoules de l'éclairage public en leds a été faite auprès du SDEER.

Le sénateur Mickaël Vallet a demandé les coordonnées des conseillers (avec leur accord) pour leur diffuser ses informations.

Enquête publique sur les travaux d'agrandissement de M. Boule (chai de stockage) à partir du lundi 8 novembre jusqu'au 25 novembre. Un commissaire-enquêteur sera présent en mairie pendant 3 demi-journées.

Un conseiller évoque le dénivelé important avec les maisons en contrebas, et les risques de ruissellement.

Date de **commission** voirie-bâtiment-fleurissement-aménagement : mercredi 1^{er} décembre 18h

Mme Pascale Gravelle s'est inscrite à la formation urbanisme du 22 novembre à Pons.

Réunion du 17 octobre sur le PLU/SCOT. En attente de l'enveloppe urbaine. Entre 6 et 6,5 ha à urbaniser avec projection sur 20 ans.

Le document de la FREDON sur le plan d'entretien communal a été diffusé aux conseillers, notamment les nouveaux. Des exemplaires papier sont disponibles.

Un conseiller propose de faire un geste amical de la part du conseil pour Evelyne Berthelot (fleurs, autre...). A voir avec sa fille.

Mme Isabelle Brossard s'interroge sur la présence d'une antenne placée sur un poteau mitoyen dans son jardin. Il y a eu intrusion chez elle, sans aucune information. Il lui est conseillé de contacter Enedis ou la Sobeca.

Le passage à la fibre pose des problèmes sur le domaine public, c'est un travail lamentable.

Réunion le 15 novembre sur la fibre optique à Jonzac (soulever les dégâts faits Rue Maingaud, rue Maine Forget).

Projet de travaux de rénovation de la salle des fêtes : M. Têtard doit venir rapidement.

La Marche d'Octobre rose le 23 octobre a été un succès avec 105 personnes. 670€ ont été récoltés pour la Ligue contre le cancer. 4 personnes l'ont organisé, c'était beaucoup de travail. Le coût a été de 285€ pour le Comité des fêtes.

Des décorations sont prévues sur la voiture de la commune (nom de la commune, bandes rouges et blanches).

Une murette Rue du Pèlerin (maison Plaize) penche – Une armoire électrique dans la murette en pierre desservirait les lampadaires de la commune. A vérifier.

Un conseiller signale que l'eau passe au-dessus des grilles d'évacuation des eaux, sur plusieurs endroits de la commune. Certaines ont déjà été nettoyées.

Des roseaux repoussent sur le trottoir Chez Gourrier, il faudrait voir avec le propriétaire pour faire une barrière.

La mare Rue du Chêne vert est presque à saturation. Quand elle est saturée, normalement cela ne pose pas de problème, il est prévu que l'eau s'évacue naturellement.

Subvention au club de foot : le maire ne souhaite pas demander leurs comptes.



ETAT CIVIL 2ÈME SEMESTRE 2021

Naissances

Eliot OCTEAU

5 septembre

Décès

Claude GENTIL

4 octobre



CLUB LE CHENE VERT

Saint Martial de Vitaterne

Le Club a repris les cours informatiques le mercredi 9 juin et les séances de jeux de cartes et de société le jeudi 17 juin suite à l'autorisation préfectorale et également à l'autorisation municipale écrite du 7 juin 2021. Nous accueillerons de nouvelles personnes avec les restrictions de distanciations, les gestes barrières, le gel hydroalcoolique et les masques obligatoires. Le passe sanitaire est bien évidemment obligatoire pour l'instant.

SAMEDI 11 SEPTEMBRE 2021 – Assemblée Générale Extraordinaire

Suite à la démission de trois membres du bureau, il était obligatoire pour la survie du club de renouveler le conseil d'administration et donc par conséquent le bureau de l'association.

L'assemblée Générale Extraordinaire du samedi 11 septembre a pu aboutir au renouvellement complet de son conseil d'administration, en voici la liste :

Lise BARRE, Fabrice CHALLARD, Jean-Louis GARNIER, Monique HALOPE, Serge HALOPE, Philippe JOURDE, Jean-Pierre BARRE, Delphine GOMES, Marie-Claudette RANDUINEAU.

Les membres du conseil ont pu alors se réunir le même jour et élire les membres du bureau dont voici la liste :

Lise Barre, Présidente
Delphine Gomes, Vice-présidente
Jean-Louis Garnier, Secrétaire
Philippe Jourde, Vice-secrétaire
Fabrice Challard, Trésorier

Il a été décidé lors de cette fin d'assemblée que le club allait organiser son marché de Noël le dimanche 5 Décembre et que l'assemblée générale ordinaire aurait lieu le samedi 11 Décembre à 14H dans la salle des fêtes de St Martial de Vitaterne.

Le pot de l'amitié a clôturé cette après-midi.

DIMANCHE 5 DECEMBRE 2021 – Marché de Noël

Le club « Le Chêne Vert » a organisé son 6^{ème} **Marché de Noël** - une journée sans pluie, froide, après une nuit très pluvieuse.

Les stands des exposants ainsi que les illuminations ont été appréciés par de nombreux visiteurs.

Les calendriers 2022 réalisés par la section informatique du jeudi matin ont trouvé de nombreux acquéreurs.

Les cartes de fin d'année élaborées par cette même équipe ont également eu un très gros succès.

Les enfants ont pu garder un souvenir photographique avec le personnage emblématique du Père Noël et en ont profité pour déguster des chocolats.

Lise notre présidente, Delphine notre vice-présidente et l'équipe en cuisine, ont préparé la soupe de potiron et le vin chaud, cela nous a réchauffés. Des crêpes, sandwichs divers, boissons chaudes ont été réalisés et distribués par des « petites mains du Club ».

Malgré les conditions sanitaires et la vérification systématique des passes sanitaires à l'entrée il y a eu beaucoup de monde.

Tirage de la tombola vers 17h30, beaucoup de personnes attendaient avec impatience les numéros gagnants.

Nous remercions les exposants de leur confiance et évidemment tous nos bénévoles qui ont fait de cette journée une très belle réussite.



VENTE DES CALENDRIERS 2022

Le Club « Le Chêne Vert » a confectionné des calendriers 2022 avec son atelier informatique.

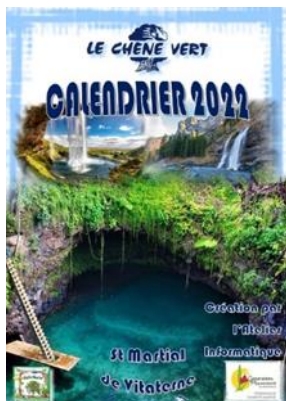
Il propose donc quatre thèmes différents que voici :

Animaux de la ferme et domestique

Cascades et chutes d'eau

Fleurs sauvages

Monuments historiques.



Le prix unique du calendrier est fixé à 5€.

Si vous êtes intéressé par l'achat d'un ou de plusieurs calendriers veuillez prendre contact avec notre présidente Lise Barre (au numéro 06 70 15 28 76) ou notre trésorier Fabrice CHALLARD (au numéro 06 70 20 81 86) qui se chargeront de prendre contact avec vous pour vous les remettre.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année.

Meilleurs vœux à tous !

COMITÉ DES FÊTES

L'année 2021 fut encore compliquée pour les associations. Le Comité des fêtes n'a pas pu organiser la brocante et pas de St-Martial encore cette année.

Le pique-nique a été maintenu le 5 septembre et nous avons organisé une marche Octobre rose le 23 octobre.

Compte tenu du contexte, nous n'avons pas demandé de subvention à la commune.

L'Assemblée Générale se tiendra début janvier 2022.

Si les conditions sanitaires le permettent, la brocante se déroulera le jeudi 26 mai 2022.

Prenez bien soin de vous et de vos proches afin de passer de Bonnes Fêtes.

Le Bureau

Le **pique-nique communal** a pu être organisé le 5 septembre dans les conditions sanitaires en vigueur.

Le rassemblement d'une vingtaine de personnes s'est fait autour d'un petit café avant de démarrer une marche de 7 kms au milieu des vignes et des bois de St-Martial sous un magnifique soleil.

Vers midi, nous nous sommes retrouvés autour de l'apéritif offert par la municipalité.

Une cinquantaine de convives a pris place autour des tables installées à l'ombre de la rue Pépin II.

Les participants ont partagé leur repas sous le signe de la convivialité.

Les associations de la commune se retrouvent à cette occasion. Le Comité des Fêtes et le Club du Chêne vert ont fait la mise en place des tables et des barbecues et offert le café et le digestif.

Nous nous sommes séparés en fin d'après-midi après une journée fort sympathique.



OCTOBRE ROSE

Le Comité des Fêtes a organisé sa première marche Octobre rose le 23 octobre dernier.

Pour une première, ce fut un vrai succès avec la participation de plus de 100 personnes et une météo exceptionnelle à cette saison.

Deux parcours de marche différents étaient proposés, 5 et 8 kms.

Au retour, un goûter gourmand aux couleurs roses et des boissons étaient servis à la salle des fêtes.

Les inscriptions et les dons ont permis de récolter 670€ reversés à la Fondation Bergonié de Bordeaux.

Bravo aux organisateurs pour la réussite de cette manifestation.

Merci à tous les participants et rendez-vous est pris pour l'année prochaine.



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie a pu se dérouler normalement en présence de la population invitée à y participer.



Service émetteur : Direction de la santé publique

Courriel : ARS-PCH-17-Emailing@ars.sante.fr

Téléphone : 05 46 68 49 00

Télécopie : 05 46 68 49 37

MONSIEUR LE MAIRE

MAIRIE DE ST-MARTIAL-DE-VITATERNE

Mairie

17500 SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE

LA ROCHELLE, le 8 Novembre 2021

Prélèvement : **00127493**

Date de prélèvement :	21/10/2021	Heure :	11h44	Préleveur :	QUALYSE
Unité de gestion :	A.C. DE ST-MARTIAL-DE-VITATERNE (0151)				
Installation :	UDI - R. DE ST-MARTIAL-DE-VITATERNE (000078)				
Commune :	SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE				
Point de surveillance :	CENTRE BOURG (0000000126)				
Localisation :	MAIRIE				
Type d'eau :	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE				
Motif de prélèvement :	CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.				

Analyse réalisée par :	Laboratoire d'Analyses Sèvres Atlantique - LASAT				
N° analyse laboratoire :	21LH-11754-2				
Type de l'analyse :	D1D2 - DISTRIBUTION D2				
Date de l'analyse :	21/10/2021				

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Mesures de terrain					
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'air	16,4 °C				
Température de l'eau	16,5 °C				25
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,16 mg/LCl2				
Chlore total	0,2 mg/LCl2				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,5 unitépH			6,5	9
Titre hydrotimétrique	25,4 °f				
Analyses de laboratoire					
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,20 NFU				2
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	570 µS/cm			200	1100
FER ET MANGANESE					
Fer total	<10,0 µg/l				200
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,1
Nitrites (en NO2)	<0,01 mg/L		0,5		
Nitrates (en NO3)	<1,0 mg/L		50		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Cuivre	0,0357 mg/L		2		1
Nickel	10,1 µg/l		20		
Plomb	5,54 µg/l		10		

Conclusion sanitaire :

Eau conforme aux valeurs limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.

P/ le Directeur de la Délégation Départementale
L'ingénieur du génie sanitaire,
Responsable du Pôle Santé Publique et Environnementale


Hervé TERRIEN

Accompagnement et Aide à Domicile

UNA-dom



ASSISTANCE ET
ACCOMPAGNEMENT



TRAVAUX MÉNAGERS



GARDE D'ENFANTS
À DOMICILE



Siège social - 1, Boulevard Vladimir CS 60262 17105 SAINTES Cedex
Agence Jonzac - 1, Place du 8 Mai 1945 - 17500 JONZAC



AIDER 17

Portage de repas à domicile

Au *menu* tous les jours :

- une écoute
- un sourire

et des recettes de saison



www.aider17.fr

1, bd Vladimir CS 60262 - 17105 Saintes Cedex



05 46 97 51 31



**À domicile ou en extérieur,
nos solutions pour
votre sécurité**



Téléassistance

Votre conseiller Présence Verte s'occupe de tout :

En souscrivant un contrat, nos abonnés bénéficient automatiquement d'une assistance complète :

- **Installation et mise en service** des solutions choisies, mise à disposition du matériel.
- **Maintenance technique.**
- **Formation du réseau** de proches à prévenir en cas de besoin.
- **Réponse à l'évolution des besoins** de l'abonné par la proposition de services complémentaires adaptés.



Téléassistance au domicile

Vous souhaitez rester chez vous et continuer à mener des activités comme bon vous semble en toute sécurité ? Découvrez nos offres de téléassistance à domicile :

Activ'zen

Se présentant sous la forme d'un discret bracelet ou médaillon, Activ'zen s'adresse à toute personne souhaitant se sentir parfaitement en sécurité chez elle.

Grâce à cette solution, vous êtes autonome mais jamais seul. En cas de besoin, il vous suffit d'appuyer sur la touche de votre médaillon ou de votre transmetteur pour alerter immédiatement la centrale d'écoute et ainsi prévenir les secours si nécessaire. C'est simple, facile et efficace 7j/7 et 24h/24.

Activ'zen vous garantit une assistance efficace en s'appuyant sur deux types d'acteurs selon la gravité de la situation :

- **Le réseau de solidarité** : il s'agit de membres de votre entourage s'engageant à vous porter assistance. Il se compose de 2 à 4 personnes qui peuvent être sollicitées par la centrale d'écoute en cas de besoin (amis, voisins, médecin...).
- **Les secours** : en situation d'urgence, les opérateurs de la centrale d'écoute peuvent envoyer directement les secours à votre domicile.

Une certification, un gage de qualité

Consciente de la nécessité de vous apporter la meilleure qualité de service, Présence Verte s'est engagée dans l'obtention de la norme NF service - Téléassistance au domicile.



Un contrat tout compris :

Etudiée pour simplifier la vie de nos abonnés, notre formule d'abonnement est « Tout inclus » et sans engagement; à ce titre elle comprend :

- La mise à disposition du matériel.
- Le suivi technique, la maintenance et les conseils de votre agence locale.
- La mise en œuvre des interventions d'assistance du réseau pour vous secourir 7j/7 et 24h/24.
- Un guide du service de téléassistance destiné à l'abonné et aux membres du réseau de solidarité.

PRESENCE VERTE 16-17-33

Tél. : 05 56 44 09 09

pv16-17-33@presenceverte.fr



LA MAIRIE VOUS INFORME ET VOUS ALERTE GRÂCE À PANNEAUPOCKET



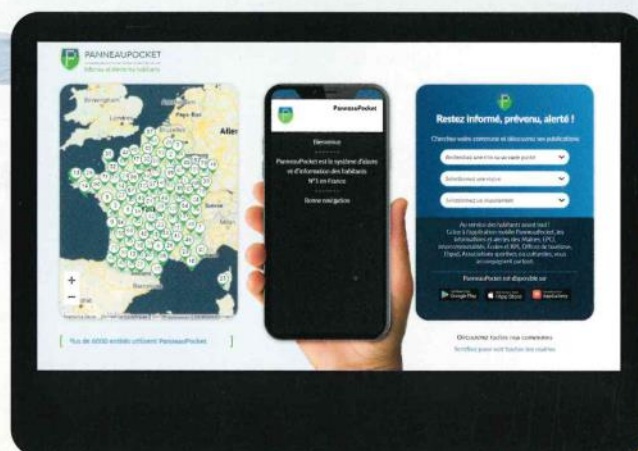
- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le ♥ à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

**100%
GRATUIT**

**100%
ANONYME**

**0%
PUBLICITÉ**

Disponible aussi
sur votre ordinateur
app.panneaupocket.com



PANNEAUPOCKET
Informe et Alerta les habitants

Disponible gratuitement sur



Du **nouveau** cette année
en **Charente-Maritime**



Besoin d'aide
dans vos
**démarches
administratives ?**

Pas d'inquiétude,
on va les faire ensemble



**Le réseau
France services
vous guide
dans vos
démarches.**

**FAMILLE
LOGEMENT
SANTÉ
RETRAITE
FISCALITÉ
JUSTICE
EMPLOI**

**AIDE AU NUMÉRIQUE
TITRES SÉCURISÉS**

**La ligne directe France
Services** prend le relais
des accueils physiques
présents dans tout le dé-
partement **par téléphone
et en horaires décalés !**

**Du lundi au vendredi
de 16h à 20h**

05.46.001.001



Un service proposé par la **préfecture de la Charente-Maritime**

France Services de JONZAC

Agence [MSA](#) des Charentes

1 place du 8 mai 1945 17500 JONZAC

Tel : 05 46 97 53 74 - franceservicesjonzac@charentes.msa.fr

- Lundi : 9h-12h et 13h30-16h
- Mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h et 13h30-16h
- Vendredi : 9h-12h



*Le Conseil Municipal
vous souhaite
de bonnes fêtes
de fin d'année !*